



reçu le

15 FEV. 2002



La Conseillère d'Etat

DIP - Présidence  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6  
Correspondance :  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

N/réf. : Aff.uni.56  
V/réf. :  
N/classement : 36

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 15-2.02	Visa: HAM
Président	Députés (100)
Commissaires	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Divers: H. CHARBONNIER	

Présidence du Grand Conseil  
Monsieur Bernard ANNEN  
Case postale 3964

1211 GENEVE 4

Genève, le 11 février 2002

**Interpellation urgente de Monsieur le député Alain CHARBONNIER du 13 décembre 2001 concernant l'accessibilité des toilettes pour personnes handicapées à Uni Mail**

Monsieur le Président,

Ayant promis de tenir votre Grand Conseil informé de la suite qui serait donnée à l'interpellation urgente mentionnée sous rubrique, je vous transmets par la présente la réponse définitive du Recteur Maurice BOURQUIN du 29 janvier 2002.

Je vous en souhaite bonne réception et je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleurs messages.

Martine BRUNSCHWIG GRAF



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**RECTORAT**

Rue du Général-Dufour 24 | CH-1211 Genève 4  
Tél. 022 705 75 25 | Fax 022 329 42 90

**LE RECTEUR**

Professeur Maurice BOURQUIN

Ligne directe: 022 705 75 13  
E-mail: Maurice.Bourquin@rectorat.unige.ch

Madame Martine BRUNSCHWIG GRAF  
Conseillère d'Etat chargée du  
département de l'instruction publique  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

Genève, le 29 janvier 2002

Concerne : Réponse relative à l'interpellation de Monsieur le député  
Alain CHARBONNIER du 13.12.01 concernant l'accessibilité  
des toilettes pour personnes handicapées à Uni Mail

Madame la Présidente,

Comme suite au courrier du 11 janvier de Monsieur Simon WERMELINGER, adjoint aux affaires universitaires, je vous informe des mesures qui ont été prises pour rendre accessibles les toilettes pour handicapés à Uni Mail :

1. Le 14 décembre 2001, les cylindres des accès aux toilettes pour handicapés ont été modifiés ainsi :
  - rez-de-chaussée : un wc pour handicapés avec cylindre, clé à disposition à la loge, ainsi qu' un wc pour handicapés, avec accès à tout public ;
  - autres étages : tous les wc pour handicapés sont accessibles à tout public.

Cette modification, ultérieure aux faits relatés dans l'interpellation urgente, répond à la demande du député Alain CHARBONNIER.

2. Le 17 janvier 2002, un contrôle des wc pour handicapés du rez-de-chaussée a permis de constater qu'aucun matériel de nettoyage n'était entreposé dans ces wc. La loge d'Uni Mail a été chargée d'informer l'entreprise de nettoyage afin que l'entreposage soit effectué dans les locaux réservés à cet effet.

En espérant avoir répondu aux préoccupations justifiées de Monsieur le député Alain CHARBONNIER, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Maurice BOURQUIN